



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 90809

Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les possibilités de traitement offertes aux enfants souffrant d'autisme ou présentant des troubles du développement et du comportement. En effet, les résultats des traitements dits comportementaux (méthode ABA en particulier) ont été évalués par la recherche internationale depuis plus de trente ans et sont scientifiquement démontrés. De nombreux États occidentaux l'utilisent depuis longtemps et, en 1999, la Grande-Bretagne a ouvert une trentaine de centres appliquant ce traitement. Or ce traitement n'est toujours pas reconnu en France, malgré l'entière satisfaction des parents qui en ont fait le choix. De nombreux parents souhaitent que ce traitement soit reconnu et disponible. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser son opinion sur la promotion de ces traitements comportementaux et ses intentions sur leur possible reconnaissance en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Gorges](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90809

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3606